

## Compte-rendu réunion du Comité de quartier Jean Jaurès du mardi 4 février 2025 de 18h30 à 20h30

### Présents :

Membres de droit : Monsieur Pascal HUREAU, Président du comité de quartier. Madame Isabelle LEMÉE, Vice-Présidente du comité de quartier. Madame Flore VAN der MARLIÈRE, représentante des entrepreneurs du quartier, Madame Élodie BOURDILLEL, représentante de l'association de quartier.

Invitée : Madame Marie-Sophie LESUEUR, Maire-adjointe déléguée à la Citoyenneté, la Tranquillité résidentielle et la Propreté.

Membres du collège des habitants : Madame Marie-Pierre BAYLE, Monsieur Raymond TOMCZAK, Madame Ania BEZNIA, Monsieur Philippe MARTIN, Monsieur Florent CORAIL, Madame Élise TACHE, Madame Dominique GRANGER, Madame Céline CHELTIEL, Monsieur Guillaume BLANC, Monsieur Henri O'QUIN, Madame Wassila SHERVILL, Madame Marie-Ange FAURE, Monsieur Henri COLOMB de DAUNANT et Monsieur Thibault d'HARCOURT.

### Excusés :

Membres du collège des habitants : Monsieur Patrice MICHALCZYK, Monsieur Nathanaël LAVRY, Madame Patricia PHENE, Monsieur Mihai DOBRIN, Madame Mathilde FAUQUENOT, Monsieur Christian BOSSOUTROT, Monsieur Philippe DUPRAZ, Madame Nathalie KNIGHT et Monsieur Khames TARHOUNI.

### Ordre du jour :

- I. Point sur le système de vidéoprotection.
- II. Compte rendu de la réunion publique sur l'aménagement de la partie centrale de la rue Maurice Arnoux.
- III. Point Budgets participatifs.
- IV. Présentation du programme 2025 de l'association Village Jaurès.
- V. Compte-rendu des travaux et réflexions des Commissions.
- VI. Echanges, remarques et questions diverses.

Monsieur Pascal HUREAU, Président du comité de quartier et Madame Isabelle LEMÉE, Vice-présidente du comité de quartier, remercient les membres du comité de quartier de leur présence.

En raison de la présence de Madame Marie-Sophie LESUEUR, Monsieur Pascal HUREAU propose que la réunion commence par le point I. initialement prévue en point IV. Les membres du comité acceptent.

### **I. Points sur le système de vidéoprotection :**

Ce point est nécessaire car un membre du comité a envoyé ce mail au Pôle Démocratie participative :

« Je viens d'apprendre que notre maire avait porté à l'ordre du jour du dernier conseil municipal du 19 décembre 2024 le déploiement d'un nouveau système de vidéo-surveillance à reconnaissance faciale biométrique. Je suis surprise que nous n'ayons pas été informés de ce projet lors de nos réunions de comité de quartier. Je souhaite que ce sujet soit porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 4 février 2025. Il est important d'en débattre notamment pour son impact sur la vie des Montrougiens, sur les règles de déontologie qui vont s'appliquer et en matière d'éthique. »

Et un autre membre a envoyé celui-ci :

« J'aurais une question à poser concernant la vidéo surveillance. Il me semble que ma rue (Arthur Auger) n'est malheureusement pas sous vidéo surveillance. Nous avons régulièrement des personnes qui déposent leur « bazar » en bas des immeubles. Et nouveautés des tags sur les façades des immeubles ces dernières semaines... Alors pour le coup je suis pour la vidéosurveillance et aimerais savoir ce qu'il en est pour cette rue. »

Madame Marie-Sophie LESUEUR tient à apporter les informations suivantes :

- Concernant les villes, on utilise le terme de vidéoprotection et non pas celui de vidéosurveillance.
- Elle dément l'information concernant la reconnaissance faciale biométrique qui relève de la désinformation la plus totale.
- Le système adopté à Montrouge est un système d'IA (Intelligence Artificielle) qui reconnaît l'atteinte aux biens et aux personnes. Les agents qui contrôlent les 40 écrans du CSU repèrent ainsi plus rapidement les mouvements inappropriés (chute d'une personne, agression) et les plaques d'immatriculation avec un nouveau module.
- La reconnaissance faciale biométrique est très réglementée en France et n'a été autorisée par le Ministère de l'Intérieur qu'à deux reprises, lors du Carnaval de Nice et lors d'un match de football.
- La ville a installé 192 caméras strictement encadrées par le Ministère de l'Intérieur et non pas 400 comme indiqué sur certains réseaux sociaux. Ce comptage erroné est peut-être dû au fait que le bailleur SOHP anciennement Montrouge-Habitat en a installé dans ses résidences et qu'elles sont parfois utilisées par la Police Municipale.
- Les caméras de la Ville sont principalement installées aux entrées de ville, aux entrées d'écoles et devant les bâtiments communaux.
- L'installation d'un nouveau logiciel pouvant repérer le stationnement gênant est à l'étude.
- Les caméras ont un effet dissuasif et sont une aide aux enquêtes et pour la justice.
- Effectivement, il n'y a pas de caméra rue Arthur Auger.

Madame Marie-Sophie LESUEUR conclue son intervention en rappelant qu'à 12 mois des élections municipales, il est très important de vérifier les informations des réseaux sociaux et de ne pas s'en faire le relais. D'autres informations mensongères circulent comme la recrudescence des agressions sur des personnes (le nombre de plaintes reste limité) ou la recrudescence de vols de chiens et de chats de race (0 plainte déposée à ce jour).

Madame Isabelle LEMÉE partage cet avis et insiste sur le fait que les membres des comités doivent rester vigilants. A l'approche de la période des élections municipales, les informations erronées risquent de se multiplier, notamment sur les réseaux sociaux, il en va donc de la crédibilité de chacun d'entre vous de vous assurer de leur bien-fondé avant de les relayer auprès de vos interlocuteurs du quartier ou plus largement.

Monsieur Pascal HUREAU rappelle que quand il avait reçu l'information partagée sur le Groupe WhatsApp du Comité, il avait déjà rapidement apporté un correctif.

## **II. Compte rendu de la réunion publique sur l'aménagement de la partie centrale de la rue Maurice Arnoux :**

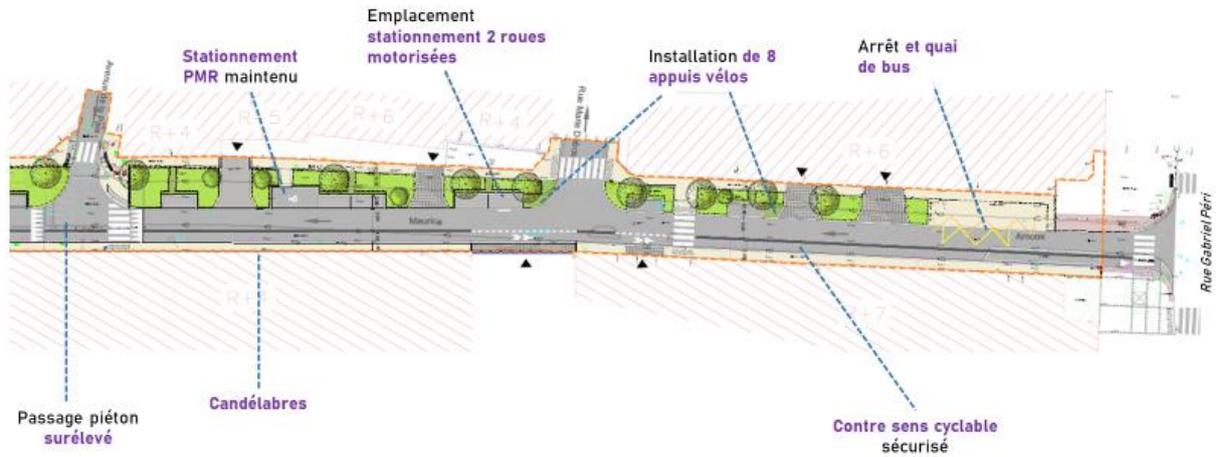
Voici le PowerPoint de présentation de la réunion commenté par Monsieur Pascal HUREAU.

Le Pôle Démocratie participative rappelle que le formulaire de la concertation a été envoyé par mail afin que tous les membres puissent donner leurs avis et remarques.

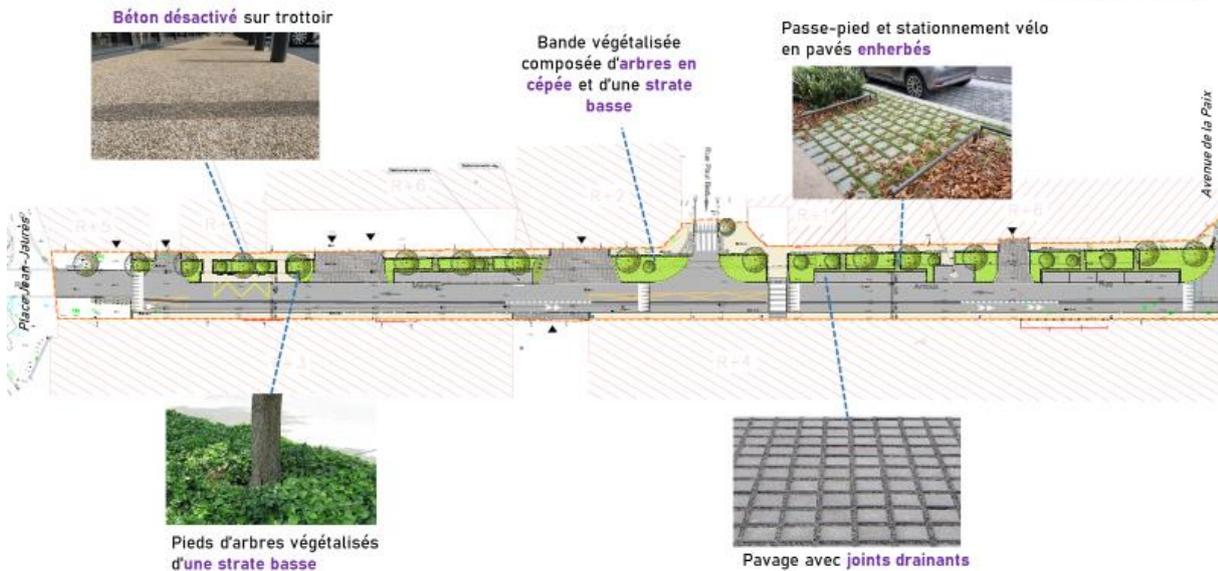
# APAISER la circulation et favoriser les MOBILITÉS ACTIVES



Bande de stationnement :  
8 places dont 1 PMR et 1 dédiée aux 2-roues



# VÉGÉTALISER et lutter contre les ÎLOTS DE CHALEUR



# VÉGÉTALISER et lutter contre les ÎLOTS DE CHALEUR



Bilan	Existant	Projet
Surface perméable (pavés enherbés et drainants)	120 m <sup>2</sup>	271 m <sup>2</sup>
Surface végétalisée	0 m <sup>2</sup>	730 m <sup>2</sup>
Arbres et cépées	23	36
Stationnement 2 roues motorisées	0	2
Stationnement VL	36 places (erratum) Environ 60 places dont 2 PMR	23 dont 2 PMR



Image des intentions du projet



#### PLANNING ET BUDGET PREVISIONNELS

##### PLANNING PREVISIONNEL

Début des travaux	T4 2025
Fin des travaux	T2 2026
Temps de travaux estimatif	7 mois

##### BUDGET PREVISIONNEL (pris en charge par VSGP)

Montant HT	1 580 000€ HT
T.V.A 20%	320 000 €
Montant total T.T.C	1 900 000€ TTC
Ratio €HT/m <sup>2</sup>	320,93€HT/m <sup>2</sup>



Concernant ce projet, voici les remarques d'un membre du Comité qui, ne pouvant pas être présent à la réunion, tient néanmoins à ce qu'elles soient portées à la connaissance des membres du comité et figurent ensuite au compte rendu :

« Concernant le projet de rénovation de la partie centrale de la Maurice Arnoux, merci de noter les remarques suivantes qui ont d'ailleurs été formulées lors de la réunion d'information conduite par M. Etienne LENGEREAU le 29 janvier.

- 1) La présentation du placement des stations de moto sur les trottoirs OUEST le long des bâtiments de résidence appelle les remarques suivantes :
  - Le stationnement des motos (arrivées, départs) seront des sources de nuisances sonores qui vont amplifier « l'intranquillité » résidentielle déjà importante du fait de la circulation.
  - Le placement des stations de moto sur le trottoir EST, le long du bâtiment du Crédit agricole, et aux extrémités de ce tronçon serait plus approprié.
- 2) Au-delà de la végétalisation, il est noté qu'en fait, il n'y aura pas de gain pour le trottoir le long des résidences puisqu'il restera en l'état (largeur inchangée).

- 3) Plusieurs résidents estiment que le projet n'apportera pas d'améliorations substantielles sur le plan de la tranquillité, de la réduction des nuisances sonores et de la pollution.
- 4) Les gagnants de ce projet sont surtout les cyclistes (qui ne sont pas toujours ceux de Montrouge) et non les piétons.
- 5) Puisque les personnes âgées à mobilité réduite sont sensibles à la présence de bancs, pourquoi ne pas en prévoir sur le trottoir EST le long du Crédit Agricole. Les bancs assis-debout ne sont pas toujours adaptés pour permettre des arrêts reposants pour les personnes âgées.
- 6) La piste cyclable à contresens appelle des mesures de sécurité du fait des sorties de parking d'une part et des camions livreurs pour le Crédit agricole d'autre part qui empiètent sur la chaussée et le trottoir.
- 7) Il a été demandé le déplacement de la borne d'eau placée sur le côté Est en face du local municipal pour installation côté Ouest. »

De plus et suite à la présentation, des membres apportent les remarques suivantes :

- Ils s'étonnent du chiffre annoncé concernant les places de stationnement aériennes avant et après l'aménagement. Elles passeraient de 36 à 23 alors qu'ils en dénombrent plus. Ils se demandent si les places du côté Crédit Agricole n'ont pas été purement et simplement oubliées.
- Ils ne sont pas contre le fait d'utiliser les parkings souterrains mais pas aux tarifs exorbitants actuels. A ce sujet, le Pôle Démocratie participative rappelle que les tarifs seront renégociés par la Ville lors de la fin de la délégation de service public attribuée actuellement à INDIGO.
- Que vont devenir les véhicules des agents de la ville qui stationnent en face du garage ? Le Pôle Démocratie participative indique que tous les véhicules concernés stationneront dans le garage municipal.

### III. Point Budgets participatifs :

Monsieur Pascal HUREAU annonce que la 5<sup>ème</sup> édition des Budgets participatifs débutera en mars 2025. Monsieur Alex CHERAMY et Monsieur Williams TESTE commentent le document présenté en séance dont voici le contenu :

#### Les Budgets participatifs :

- Sont un dispositif de **démocratie participative** : co-construire les projets imaginés et votés par les Montrougiennes et les Montrougiens.
- Disposent d'une **enveloppe financière pour de l'investissement** de 300 000€ votée en Conseil municipal tous les 2 ans.

#### 5 grandes phases :



### Le dépôt des projets :

- **Tous les Montrougiennes et Montrougiens de 16 ans et + peuvent déposer leur projet pour la ville** (à l'exception des élus ayant un mandat local ou national)
- **Les projets déposés doivent :**
  - Relever des compétences de la Ville,
  - Être localisés sur le territoire communal,
  - Être d'intérêt général et à visée collective,
  - Concerner uniquement des dépenses d'investissement,
  - Être techniquement et juridiquement réalisables,
  - Pouvoir être réalisés dans les deux ans,
  - Avoir un coût de réalisation inférieur à 1/3 du Budget participatif total, soit 100.000 euros.
  - Comporter aucun élément de nature discriminatoire, diffamatoire, ou contraire à l'ordre public.
  - Générer aucun frais de fonctionnement nouveau jugé trop élevé par les services municipaux.

### L'analyse des services :

Le service concerné par le projet étudie sa faisabilité :

- Technique
- Financière (maximum 100 000 € d'investissement)
- Juridique

### Le Grand oral :

Pour chaque quartier :

- **Un jury** composé de **8 membres du Comité de quartier volontaires** + le Président et son Vice-Président.
- **Des auditions** : les projets qui concernent le quartier sont présentés au jury par le porteur de projet.
- **Une sélection** : 10 projets maximum par quartier sont retenus par le jury.

### La phase de vote :

Tous les Montrougiennes et Montrougiens de plus de 16 ans et + peuvent voter pour leurs 3 projets préférés.

Les projets lauréats sont ceux qui obtiennent le plus de voix dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée aux Budgets Participatifs – soit 300 000 €.

### Phase de réalisation :

- Les projets lauréats sont réalisés dans les 2 ans qui suivent leur élection.
- Les porteurs de projets sont associés à la construction de leur projet.

- Le pôle Démocratie participative assure le lien entre le porteur de projet, les élus et le service en charge de la réalisation.

#### **Les membres des CQ sont invités à participer en :**

- Déposant un projet (auquel cas ils ne peuvent plus être membres du jury).
- Parlant autour d'eux.
- Etant volontaire pour faire partie du jury du Grand oral.

#### **IV. Présentation du programme 2025 de l'association Village Jaurès :**

Madame Elodie BOURDILLEL, Présidente de l'association de quartier « Village Jaurès » fait la présentation des animations. Voir le programme / Annexe 1.

Après la présentation, Madame Isabelle LEMÉE et Monsieur Pascal HUREAU félicitent Madame Elodie BOURDILLEL et ses bénévoles, dont certains sont aussi membres du Comité de quartier pour leur engagement et la qualité du travail fourni.

Madame Elodie BOURDILLEL rappelle que l'association ne peut exister que grâce aux concours des bénévoles et elle fait un appel aux bonnes volontés pour rejoindre l'équipe de l'association.

#### **V. Compte rendu des travaux et réflexions des Commissions.**

Pour rappel, les membres du Comité de Quartier JEAN JAURES ont créé 3 commissions pour constituer des axes de réflexions et d'action à mener sur lesquels ils ont travaillé en autonomie. Chaque réunion de commission doit faire l'objet d'un compte-rendu que le référent transmet ensuite au Pôle Démocratie Participative et à l'ensemble des membres de la commission. Ce compte-rendu sera présenté en réunion. Les membres des commissions peuvent solliciter le Pôle démocratie participative pour réserver une salle, rencontrer des élus ou des services de la Ville (avec accord des élus pour les services de la Ville).

Monsieur Pascal HUREAU cède la parole aux différents référents pour un retour sur leurs travaux. L'heure avançant, Il leur demande de présenter les points essentiels, ce que les référents acceptent.

- **Commission Relation avec les habitants du quartier :** La commission s'est réunie 1 fois et le compte rendu est parvenu le lundi 3 février au Pôle Démocratie participative.

Membres :

Madame Marie-Ange FAURE (référente)

Madame Céline CHELTIEL

Madame Wassila SHERVILL

Voici le compte rendu :

#### **CR 1 COMMISSION RELATIONS AVEC LES HABITANTS DU QUARTIER**

#### **POUR LA RÉUNION DU COMITE DE QUARTIER JEAN JAURES DU 4 FEVRIER 2025**

- **Zones signalées dangereuses par les habitants du quartier :**
  - Les dalles glissantes des allées Jean Jaurès provoquent de nombreuses chutes. Solution : traiter leur surface ?
  - L'immeuble angle Périer-Fénelon (pour rappel une cheminée est déjà tombée heureusement de très bonne heure un samedi matin) : Y a-t-il eu un arrêté de péril pris par la Mairie pour cet immeuble ? Saisie administrative pour travaux ?
  - L'emprise travaux sur le trottoir au 69 avenue Verdier. Solutions : supprimer l'emprise au sol ou mettre en place un couloir protégé sur la chaussée ?

- Trottoirs de l'avenue Jean Jaurès (depuis le 70-79) et de l'avenue Verdier (entre Marne et Brossolette) en très mauvais état.
- Place Jean Jaurès : comment obliger les motos et autos à respecter les 20 kms/heure ? Bien signaler et délimiter également un marquage au sol avec des passages piétons rehaussés.
- **Problèmes de stationnement :**
  - Place Jean Jaurès : camions de livraison obstruant le passage des bus et gênant la circulation. Poteaux souvent retirés au niveau du Biocoop laissant des véhicules particuliers s'introduire.  
Réponse : Les véhicules sont verbalisés tous les jours quand ils sont sur la zone de livraisons. Concernant les poteaux : les commerçants doivent les remettre en place lorsqu'ils les retirent. Un rappel leur sera fait.
  - Angle Marne-Pelletan : toujours des véhicules en stationnement au tournant près ou sur le passage piéton.  
Réponse : Les véhicules sont verbalisés car une caméra est installée sur le secteur.
  - Diminution du nombre de parcmètres et plusieurs sont hors service. Marquer au sol les zones rouges surtout lorsque le parcmètre de proximité est zone verte.  
Réponse : la remarque est bien remontée au service qui a besoin des numéros concernés pour transmettre la demande à Indigo.
- **Hygiène :**
  - Encombrants jonchant les trottoirs tous les jours : comment y remédier ? Demander à VSGP de respecter les jours de collecte demandés
  - Corbeilles : sacs plastiques troués car poubelles à claire-voie.
  - Rats : y-a-t-il eu une campagne de dératisation dans le quartier ?
  - Problème de la gouttière de l'immeuble 80 avenue Jean Jaurès.
  - Parc Metton : A quoi ont servi les travaux de drainage sur la pelouse et y a-t-il un recours contre la société ayant effectué ces travaux ? Selon les saisons les allées sont poussiéreuses ou boueuses ...que faire pour y remédier ?
- **Commerces :**
  - Manque de commerces ouverts le samedi place Jean-Jaurès et alentours.
  - Nombre important de commerces qui ont fermé avenue de la république. Si certains appartiennent à la Ville peut-on les affecter à un autre usage ?
- **Embellissement :**
  - Pourquoi pas de fleurs place Jean-Jaurès mais des plantes invasives ?  
Mur des immeubles de l'îlot de la Marne, quelles solutions provisoires pour l'embellir ?
- Nuit de la solidarité le 25 janvier : combien de SDF dénombrés dans notre quartier ?  
Réponse : Pour le moment, les chiffres ne peuvent être communiqués. L'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) et la métropole Grand Paris sont en charge de finaliser le recensement pour fournir les chiffres consolidés. A Montrouge et lors de cette Nuit de la Solidarité, les équipes sont allées à la rencontre de 13 personnes sans domicile fixe.
- Hors quartier mais important pour les habitants du quartier : le danger que représente l'absence de feux au niveau de la station Chatillon-Montrouge dans cet endroit mal éclairé.

- **Commission Incivilités/Propreté/Nuisances :**

La commission s'était réunie avant la dernière réunion mais n'avait pas fait de compte-rendu, un membre avait fait une présentation orale et un compte-rendu était arrivé ensuite au Pôle Démocratie participative qui l'avait intégré au compte-rendu de la réunion. Nous le joignons à nouveau pour un complément de réponses et nous y ajoutons ensuite le mail et un rappel de la note écrite et déjà envoyée par une des membres de la commission suite à la réunion du 24 avril concernant l'îlot Marne-Brossolette.

Membres :

Madame Elise TACHE (référente)  
Monsieur Christian BOSSOUTROT  
Madame Mathilde FAUQUENOT  
Madame Patricia PHENE

► **Compte-rendu Commission « IPN » (Incivilités-Propreté-Nuisances) :**

1 - INCIVILITES

TAGS : CONSTAT : certains murs sont couverts de tags, en particulier sur l'îlot situé entre l'avenue de la Marne, l'avenue Pierre Brossolette et l'avenue Verdier.

SUGGESTION : nettoyer rapidement les tags après leur apparition serait de nature à dissuader leur répétition et préviendrait le sentiment d'abandon du quartier qui peut être ressenti. Pour les tags installés depuis longtemps, il faudrait envisager des actions de revalorisation des murs abimés (en particulier en cas d'immeubles abandonnés).

Par exemple : réalisation d'une fresque sur le pan de mur situé en entrée de ville, au croisement des rues Pelletan/Marne/Brossolette, ou végétalisation des pans de murs concernés.

1.2. *DEJECTIONS CANINES* : CONSTAT : trop de déjections canines parsèment encore les trottoirs et les parcs. Le parc Jean-Loup Metton est en particulier devenu un lieu de rencontre de propriétaires de chiens (qui ne se retrouvent pas au niveau du parc à chiens dédié, mais sur la pelouse). Sans interdire nécessairement ces regroupements, il faudrait que ceux-ci se passent dans le calme, la sécurité et dans le respect de l'hygiène (déjections).

SUGGESTION : multiplier les distributeurs de sacs dans les rues et dans les parcs, et verbaliser plus fréquemment les auteurs d'infraction, notamment en augmentant la périodicité des tournées pédestres des policiers municipaux.

1.3. *CIRCULATION*

1.3.1. *Pistes cyclables* : CONSTAT : trop de piétons marchent sur les pistes cyclables et trop de cyclistes n'empruntent pas les pistes cyclables.

SUGGESTION : mieux déterminer l'emplacement des pistes cyclables par des marquages au sol plus fréquents et par des panneaux visibles.

#### 1.4. ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS

1.4.1. *Trottoirs défoncés* : CONSTAT : les trottoirs sont parfois très abimés en raison de travaux qui n'ont pas donné lieu à des rebouchages. Ils deviennent impraticables pour les poussettes et fauteuils roulants.

SUGGESTION : mettre en demeure les sociétés ayant effectué les travaux de procéder aux rebouchages dans des délais raisonnables (inférieurs à 1 mois).

1.4.2. *Trottoirs encombrés de poubelles* : CONSTAT : les trottoirs sont souvent encombrés par des poubelles mal positionnées : par exemple devant un passage piéton, devant une entrée de garage ou au milieu du trottoir.

SUGGESTION : venir constater et demander aux propriétaires concernés de repositionner leurs poubelles.

1.4.3. *Parkings « sauvages » de motos* : CONSTAT : des parkings « sauvages » de motos sont constatés à certains endroits (place Jean Jaurès, angle avenue de la Marne/rue Pelletan...).

SUGGESTION : verbaliser les stationnements illicites, ou aménager des parkings à motos s'ils ne sont pas gênants.

## 2 - PROPRETE

2.1. *HERBES AU PIED DES MURS DES HABITATIONS* : CONSTAT : l'herbe pousse trop souvent au pied des murs des habitations.

SUGGESTION : soit faire désherber par les agents municipaux, soit demander aux riverains de désherber eux-mêmes, pour autant qu'on puisse légalement l'exiger.

#### 2.2. ORDURES SUR LES TROTTOIRS

2.2.1. *Objets encombrants* : CONSTAT : Trop souvent les objets encombrants déposés selon la procédure prévue sont l'occasion pour certains d'ajouter d'autres encombrants qui ne sont pas enlevés par Grand Paris Vallée Sud s'ils ne sont pas nomenclaturés lors de la demande d'enlèvement.

SUGGESTION : demander le passage de camions balai deux fois par semaine pour ne pas laisser ces encombrants stagner trop longtemps.

2.2.2. *Menus déchets* : CONSTAT : de menus déchets dont trop souvent laissés par les utilisateurs des trottoirs, en particulier aux abords des lieux de restauration rapide.

SUGGESTION : multiplier le nombre de poubelles en les plaçant judicieusement aux endroits susceptibles de recevoir plus fréquemment des déchets selon l'emplacement des commerces.

## 3 - NUISANCES

### 3.1. NUISANCES SONORES

3.1.1. *Moto bruyante* : CONSTAT : une moto extrêmement bruyante passe et repasse souvent dans le quartier Jean-Jaurès.

SUGGESTION : verbaliser l'auteur de l'infraction.

3.1.2. *Tournée des éboueurs* : CONSTAT : les camions des éboueurs (en particulier du verre dont la collecte est extrêmement sonore) passent systématiquement très tôt.

SUGGESTION : demander à Grand Paris Vallée Sud de varier les circuits et les heures de passage des camions poubelle (en particulier développer les passages l'après-midi) afin d'éviter des nuisances trop systématiques pour les riverains.

3.2. *NUISANCES OLFACTIVES* : CONSTAT : certains lieux de restauration sont générateurs de nuisance olfactives fortes.

SUGGESTION : faire passer les services de contrôle de l'hygiène pour s'assurer de la conformité et du bon fonctionnement des installations de filtrage. Lorsqu'une demande est signalée en Mairie, garantir aux habitants un suivi du dossier et des réponses dans des délais raisonnables.

#### 4 – DIVERS

4.1. « *Points noirs* » : CONSTAT : quelques « points noirs » particulièrement dangereux pour la circulation des véhicules et le passage des piétons ont été identifiés par les membres de la commission « IPN » (par exemple : passage piétons au croisement rue Pelletan/av. de la Marne ; passage piétons au croisement rues Verdier/Brossolette ; carrefour Place Jean-Jaurès).

SUGGESTION : établir un recensement précis des « points noirs » de circulation du quartier, les prioriser en fonction de leur dangerosité et repenser la configuration de certains espaces (feu, positionnement du passage piétons, présence de radar...).

4.2. La commission souhaiterait être destinataire des *comptes rendus des précédentes commissions* « IPN ».

4.3. La Commission souhaiterait *rencontrer l'adjoint.e en charge de la propreté et l'adjoint.e en charge de la sécurité*, en particulier pour savoir quels arrêtés municipaux de réglementation pourraient être pris, quels contrôles peuvent être développés, combien de signalements reçoivent les services et les suites qui leurs sont données, etc.

4.4. Les membres de la Commission souhaiteraient *rencontrer leurs homologues des commissions* « IPN » *des quartiers Porte de Montrouge et Plein sud*. Pour cela, la commission souhaite se voir communiquer les coordonnées de leurs membres.

4.5. La commission souhaiterait *connaître les sanctions applicables* en cas de bruit de circulation excessif et en cas de déjection canine non ramassée.

#### ► Mail et note d'un autre membre :

Demande d'un état des lieux sur l'état de l'îlot Marne-Brossolette (voir Annexe 2).

Réponses de Monsieur Paul-André MOULY par rapport aux photos de l'Annexe 2 dont les sujets dépendent de sa délégation :

Photo 9 :

Les trottoirs seront repris lors de la prochaine tournée prévue courant février, bien que cette tâche relève normalement du concessionnaire. Compte tenu des délais, nous prendrons en charge cette intervention, ce qui engendra des frais à notre charge.

Photos 10/11/12/13 :

Nous procéderons au retrait des morceaux de trottoirs dégradés, mais nous ne referons pas entièrement le trottoir. Ce problème n'est pas lié à la voirie mais à une problématique structurelle (arbres, racines), raison pour laquelle un projet de requalification est en cours.

Photo 13 A :

Je ne saisis pas précisément la problématique soulevée, à moins qu'il s'agisse du marquage légèrement effacé mais toujours visible.

Réponse de Madame Marie-Sophie LESUEUR par rapport aux photos de l'annexe 2 dont les sujets qui dépendent de sa délégation :

Un projet de réaménagement étant prévu pour cet îlot, il n'est malheureusement pas prévu de dépenses d'investissement à cet endroit pour des embellissements provisoires.

Réponse des services Service Hygiène et Salubrité concernant les nuisances olfactives d'OG Grill : des tests ont été réalisés, ils ne dépassent pas les seuils autorisés. D'autres tests seront réalisés prochainement.

- **Commission Animation et Commerces :**

Pas de retours car Madame Elodie BOURDILLEL et ses bénévoles ont beaucoup travaillé sur le programme des animations et activités de l'association de quartier dont elle est Présidente.

Membres :

Madame Elodie BOURDILLEL (référente)  
Madame Nathalie KNIGHT  
Monsieur Guillaume BLANC  
Monsieur Quentin JAUMIER  
Monsieur Florent CORAIL

**VI. Echanges, remarques et questions diverses :**

**Question : Un membre du comité souhaite évoquer la réfection partielle des trottoirs des avenue Verdier et Jean Jaurès (dans sa partie sud) car tout est à l'arrêt en attendant l'arrivée du métro et la rénovation du secteur Brossolette. Sauf que tout se délabre. La question a été évoquée plusieurs fois mais la situation ne peut pas durer des années.**

Réponse pour le secteur Brossolette : voir réponse déjà donné précédemment par Madame Marie-Sophie LESUEUR.

**Question : Le même membre souhaite revenir sur la végétalisation de la place Jean Jaurès dont les espaces en terre sont particulièrement moches toute l'année.**

Réponse de Madame Isabelle LEMÉE : Tout est une question d'appréciation, beaucoup de personnes aiment la végétalisation de cette place et les retours des habitants du quartier sont souvent très positifs.

**Monsieur Pascal HUREAU et Madame Isabelle LEMÉE les membres du comité pour la richesse des échanges.**

**La séance est levée à 20h30.**

**Prochaine réunion : jeudi 10 avril de 18h30 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.**

► **Informations supplémentaires :**

- Pour tout savoir sur le projet de requalification de la voirie et la rénovation de l'éclairage public des rues Paul Bert et Camille Pelletan et des avenues Verdier et de la Marne, voici le lien :

[VSGP- Pelletan-Bert-Verdier-Marne](#)

- Voir aussi Annexe 3 pour le plan de la future avenue Verdier (de la place Jean Jaurès à l'avenue Pierre Brossolette).

► **Contacts :**

[comitedequartier@ville-montrouge.fr](mailto:comitedequartier@ville-montrouge.fr)

► **Tout sur la Démocratie participative à Montrouge :**

[jeparticipe.ville-montrouge.fr/](http://jeparticipe.ville-montrouge.fr/)

Inscription à Actu'Montrouge, la Newsletter de la ville :

[ville-montrouge.fr/497-newsletter.htm](http://ville-montrouge.fr/497-newsletter.htm)

# Programme 2025 Village Jaurès

L'association du quartier Jean Jaurès à Montrouge

## Janvier

**Samedi 18 de 10h30 à 12h30 :**  
Village Jaurès vous souhaite  
une bonne année (Allées Jean Jaurès)

**Dimanche 19 de 17h30 à 18h30 :**  
Atelier Do In (103 Maurice Arnoux)

## Février

**Samedi 1er de 11h à 13h :**  
Atelier Confitures anti-gaspi (Les Jardiniers)

**Dimanche 9 de 17h30 à 18h30 :**  
Atelier Do In (103 Maurice Arnoux)

**Vendredi 14 à partir de 19h :** (Simone, place  
Jean Jaurès)  
L'apéro des **Sanç** **Valentin**

**Samedi 15 de 10h30 à 12h :**  
Atelier Naturopathie : soutenir son immunité  
pendant l'hiver (103 Maurice Arnoux)

**Samedi 15 de 14h à 17h30 :**  
Fresque du climat (Les Jardiniers)

**Samedi 22 de 16h à 17h :**  
Café Couture (Elite Couture, 1 rue Arthur Auger)

## Mars

**Samedi 15 de 16h à 23h :**

**LA BOUM** (103 Maurice Arnoux  
Salle polyvalente)

16h à 17h30 : pour les 3 à 10 ans  
17h45 à 19h30 : pour les 11 à 17 ans  
20h00 à 23h00 : pour les adultes

**Dimanche 16 de 17h30 à 18h30 :**  
Atelier bien-être (103 Maurice Arnoux)

**Samedi 22 de 11h à 13h :**  
Antipasti anti-gaspi (Les Jardiniers)



## Avril

**Samedi 5 de 10h30 à 12h :**  
Atelier naturopathie - Au printemps :  
entretenir sa vitalité et soutenir la détox  
(103 Maurice Arnoux)

**Dimanche 6 à 14h :**  
Balade à Montrouge (sous réserve)

**Dimanche 13 de 17h30 à 18h30 :**  
Atelier bien-être (103 Maurice Arnoux)

**Samedi 19 de 16h à 17h :**  
Café Couture (Elite Couture, 1 rue Arthur Auger)

**Samedi 26 de 11h à 13h :**  
Végétalisons notre assiette (Les Jardiniers)

## Mai

**Dimanche 4 de 9h30 à 17h :**  
**La Braderie des Familles** (103 Maurice Arnoux  
Salle polyvalente)

**Dimanche 18 de 17h30 à 18h30 :**  
Atelier bien-être (103 Maurice Arnoux)

**Samedi 17 de 11h à 12h30 :**  
Savoir décoder les étiquettes pour faire des  
choix éclairés (interactif et ludique)  
(Les Jardiniers)

**Samedi 24 de 10h à 19h :** (Chez Simone et  
terrasse Bchef,  
Place Jean Jaurès)  
**Pop'up store des créateurs  
spécial "fête des mères"**

## Juin

**Samedi 7 de 10h30 à 12h :**  
Atelier naturopathie - La trousse naturelle  
de l'été (bobos de l'été) (103 Maurice Arnoux)

**Samedi 14 de 10h à 12h30 :**  
Brunch végétal (pancakes anti-gaspi,  
salades de saison, mousse chocolat)  
(Les Jardiniers)

**Dimanche 15 de 17h30 à 18h30 :**  
Atelier bien-être (103 Maurice Arnoux)

**Samedi 21 de 16h à 17h :**  
Café Couture (Elite Couture, 1 rue Arthur Auger)

**Samedi 28 de 16h à 23h :**  
**Village Jaurès en fête !** (sous réserve)

## Juillet

**Samedi 19 de 16h à 17h :**  
Café Couture  
(Elite Couture, 1 rue Arthur Auger)

## Août



Village Jaurès  
prend ses quartiers d'été  
et prépare la rentrée

## Septembre

**Samedi 20 de 16h à 17h :**  
Café Couture (Elite Couture, 1 rue Arthur Auger)

**Dimanche 21 de 9h à 18h :**  
**VIDE-GRENIER** (Allées Jean Jaurès)

**Samedi 27 de 10h30 à 12h :**  
Atelier naturopathie  
Automne : une rentrée zen  
avec la naturopathie (103 Maurice Arnoux)

## Octobre

**Vendredi 31 :**  
**HALLOWEEN**  
Un événement pour les adultes et les  
enfants  
(lieu à venir)



## Novembre

**Samedi 15 de 16h à 17h :**  
Café Couture (Elite Couture, 1 rue Arthur Auger)

**Samedi 29 :**  
**Pop'up store de Noël** (lieu à venir)

## Décembre

Village Jaurès prépare 2026  
et fait une petite pause



## Bloc-notes

**Tous les mardis de 10h00 à 11h00 :**  
Cours collectif pour les seniors "Mobilité,  
équilibre & bien-être"  
(A partir du 4 mars au kiosque du Parc Jean-  
Loup Metton)

**Prochainement : soirées jeux de société**  
(Lieu et dates à venir)

**Adhérer à Village Jaurès**

[associationvillagejaures@gmail.com](mailto:associationvillagejaures@gmail.com)

07 64 82 61 12

[Pour discussion en Comité de quartier Jean Jaurès]

Note sur l'état de l'îlot Marne-Brossolette-Verdier et propositions

Date de révision: 08.04.2024

**A. Objectifs**

- À ce jour, l'îlot est dans une situation de dégradation très avancée : tags et graffitis, trottoirs impraticables, dépôts sauvages d'ordures, incivilités diverses. Sans action de la part de la ville, la situation s'aggrave or il en va de la responsabilité de la commune d'assurer la sécurité et l'entretien de son espace public.
- À noter que l'îlot Marne-Brossolette-Verdier va faire dans les prochaines années l'objet de plusieurs réaménagements, notamment en lien avec les rues Pelletan-Bert :
  - o Projet départemental : réaménagement de l'avenue Brossolette (RD906)
  - o Réaménagement des voies Marne-Pelletan-Bert-Verdier (phase 1 démarrage prévisionnel automne 2024)
  - o Renouvellement urbain sur l'îlot Marne-Brossolette-Verdier (calendrier prévisionnel : déconstruction à partir de 2027, chantier jusque 2031)
- **Compte tenu du fait que l'ensemble des réaménagements ne pourra être achevé au plus tôt** (et en l'absence d'obstacles rencontrés sur le projet de renouvellement urbain, complexe juridiquement et financièrement), **avant 2031, il est primordial de trouver des solutions de court et moyen terme pour améliorer significativement la qualité de vie des habitants de l'îlot Marne-Brossolette-Verdier.** Le comité de quartier Jean Jaurès effectue ici un état des lieux de la situation et propose des solutions.

**B. Constats**

**1) Tags et graffitis (photos annexe A)**

- Très nombreux graffitis sur l'ensemble des rues de l'îlot (Marne, Brossolette et Verdier)
- Les tags ne sont pas nettoyés malgré les signalements à la commune
- Superposition de graffitis, de nouveaux apparaissent régulièrement : en augmentation constante
- Un aspect très dégradé sur tout l'espace public: pollution visuelle très importante, un effet de rupture sociale aux effets en chaîne sur l'îlot

**2) Voirie (photos annexe B)**

- Voirie très abimée et jamais réparée tout autour de l'îlot: défaut d'entretien de la responsabilité de la commune (notamment en cas d'accident)
- Trottoirs étroits avec : bosses, racines, trous...
- Passage des poussettes ou des fauteuils roulants (personnes handicapées) impossible et particulièrement dangereux pour les non-voyants
- La dégradation des trottoirs incite à marcher sur la rue : risque d'accident très élevé
- Flaques d'eau stagnantes importantes lors de pluies
- Fuites au niveau du trottoir de l'avenue de la Marne (n°20): infiltrations d'eau (démonstrées par rapport d'un expert) en provenance du trottoir dans copropriété du 135-137 avenue Pierre Brossolette (angle photo 8)

## Comité de quartier Jean Jaurès - Ville de Montrouge

- Passage piétons dangereux entre avenue de la Marne et rue Camille Pelletan (photos 13A et 13B) : les voitures qui arrivent depuis la D906 ou la D61 ne voient pas les piétons qui traversent et la configuration du passage fait que nombreux piétons coupent en diagonale.

### 3) Ordures, dépôts sauvages, incivilités (photos annexe C)

- Dépôts sauvages récurrents et très importants (cf photo 15)
- Poubelles des immeubles fouillées régulièrement et contenu déversé sur le trottoir et la rue (cf photo 14)
- Arbres avenue Pierre Brossolette : déjections canines (cf photo 16) + pare-terre des arbres utilisés comme des poubelles
- Trottoirs jonchés de déchets

### 4) Nuisances établissement OG Grill (122 avenue Verdier)

- Situation déjà dénoncée à la Mairie par plusieurs habitants du quartier depuis 2 ans
- Établissement ouvert tous les jours (7/7) de 11h à minuit sans interruption qui pratique des grillades de poulet produisant énormément de fumée : le voisinage ne peut plus ouvrir ses fenêtres. À noter que les grillades démarrent dès 9h du matin jusqu'après minuit (un relevé des polluants devrait être effectué courant 2024)
- Forte fréquentation: trottoir avenue Verdier souvent bloqué par la queue, impossibilité de marcher sur le trottoir (incitation à marcher sur la rue : accidentogène)
- Nombreuses voitures se garent en double-file et gênent la circulation, créant un danger sur le carrefour
- Vente à emporter qui produit de nombreux déchets qui jonchent le sol dans l'îlot et plus largement le quartier de la Marne (boîtes en plastique, couverts en plastique, papiers)
- Les échanges directs entre les habitants et les responsables de l'établissement n'ont pas suffi à régler ces problèmes (aucune réponse), à ce jour pas de réponse concrète

## C. Propositions [Pour discussion en Comité de quartier]

Dans un premier temps, la visite de quartier de l'été 2024 devra impérativement comprendre un tour de l'îlot pour permettre aux représentants (quartier et Mairie) de visualiser concrètement la situation.

### 1) Tags et graffitis

- Retirer les tags :
  - Effectuer un nettoyage de l'ensemble des tags situés sur l'îlot Marne-Brossolette (cf annexe A)
  - En cas de nouveaux tags, réagir immédiatement (tours réguliers des équipes de la Mairie + réactivité aux signalements) et les retirer dans un délai court
- Prévenir les tags :
  - Proposer à des artistes de réaliser une fresque (cf en face de la Mairie) pour réhabiliter l'espace
  - Mettre en place un mur végétal (ou autre solution)

### 2) Voirie

- Réparer les trottoirs :
  - Réparer l'ensemble des trottoirs dégradés
  - Boucher les trous

- Fuites au niveau du trottoir de l'avenue de la Marne (20) dans copropriété du 135-137 avenue Pierre Brossolette : rebouchage nécessaire
- Permettre une circulation en sécurité sur l'ensemble des trottoirs
- Mettre en place des systèmes de gestion des racines des arbres (élévation, etc..)
- Envisager une réfection plus large : élargissement des trottoirs
- Passage piétons dangereux entre avenue de la Marne et rue Camille Pelletan :
  - Envisager de modifier la configuration du passage
  - Améliorer la signalétique

### 3) Ordures, dépôts sauvages, incivilités

- Ordures :
  - Augmenter la fréquence de passage des équipes propreté et de ramassage des déchets dans le quartier par les équipes de la Mairie
  - Augmenter la fréquence des nettoyages du trottoir et de la rue par les équipes de la Mairie
  - Installer une seconde poubelle sur l'avenue Pierre-Brossolette à proximité de l'arrêt de bus Augustin Dumont direction Porte d'Orléans (la poubelle existante déborde souvent et l'arbre est utilisé comme poubelle cf photo 17)
- Dépôts sauvages :
  - Faire passer régulièrement les équipes de la police municipale pour prévenir et sanctionner, faire un rappel des amendes encourues
  - Installer une vidéo surveillance sur les coins les plus sujets aux dépôts sauvages (20 avenue de la Marne + arrêt de bus Augustin Dumont)
- Incivilités (déjections canines, déchets jetés...):
  - Faire passer régulièrement (plusieurs fois par semaine) les équipes de la police municipale pour constater les incivilités et sanctionner
  - Installer un distributeur de sacs à déjections canines avenue Pierre Brossolette avec un rappel de l'amende en cas de non ramassage

### 4) Établissement OG Grill

- Horaires d'ouverture et nuisances olfactives:
  - Faire réduire les horaires d'ouverture trop extensifs et nuisant à la tranquillité des habitants de l'îlot (pour rappel, le Maire peut prendre un arrêté municipal restreignant les horaires du commerce lorsque l'activité cause un trouble à l'ordre public).
  - Mettre en demeure l'établissement de disposer d'un système de filtration efficace et aux normes des odeurs adapté à son activité. La cheminée sur le toit, malgré un habillage de façade (pas sur le dessus mais simplement sur les côtés) n'est visiblement pas aux normes et dégage énormément de fumée (également par les fenêtres).
- Encombrement des voies publiques :
  - Présence de la police municipale pour contrôle et sanctionner les stationnements intempestifs en double file
  - Assurer la commodité du passage en cas de file trop imposante empêchant de passer sur le trottoir avenue Verdier
- Ordures :
  - Rappeler à l'établissement sa responsabilité de respecter l'hygiène et prévoir des dispositifs (poubelles, vaisselle réutilisable...) pour éviter la dispersion de déchets qu'il produit dans l'ensemble des rues avoisinantes.

**5) Autres propositions**

- Végétalisation :
  - Végétaliser les espaces abandonnés, y mettre des bacs par exemple (objectif : rendre le quartier plus agréable, dissuader des dépôts sauvages...)

**A. TAGS, GRAFFITIS ET AUTRES DÉGRADATIONS**

**Photo 1 - 125 avenue Pierre Brossolette**



**Photo 2 – 117 bis avenue Pierre Brossolette**



**Photo 3 – 117 avenue Pierre Brossolette**



Photo 4 – 133 avenue Pierre Brossolette



Photo 5 - entrée de ville angle Pelletan/Marne/Brossolette



Photo 6 – 18/20 avenue de la Marne, face INSEE



Photo 7 – 18/20 avenue de la Marne, face INSEE



Photo 8 – 122 avenue Verdier



**B. DEGRADATION TROTTOIRS**

**Photo 9 - entrée de ville angle Pelletan/Marne/Brossolette**



Photo 10 - 122 avenue Verdier



Photo 11 - 122 avenue Verdier



Photo 12 : 124 avenue Verdier



Photo 13 : 122 avenue Verdier



Passage piétons dangereux entre avenue de la Marne et rue Camille Pelletan:

Photo 13A (vue depuis rue Camille Pelletan)

## Comité de quartier Jean Jaurès - Ville de Montrouge



Photo 13B (vue depuis avenue de la Marne)



### **C. ORDURES, DÉPÔTS SAUVAGES, INCIVILITES**

Photo 14 - 139 Avenue Pierre Brossolette



**Photo 15 – 20 avenue de la Marne (arrière du bâtiment 135/135 avenue Pierre Brossolette, face INSEE)**

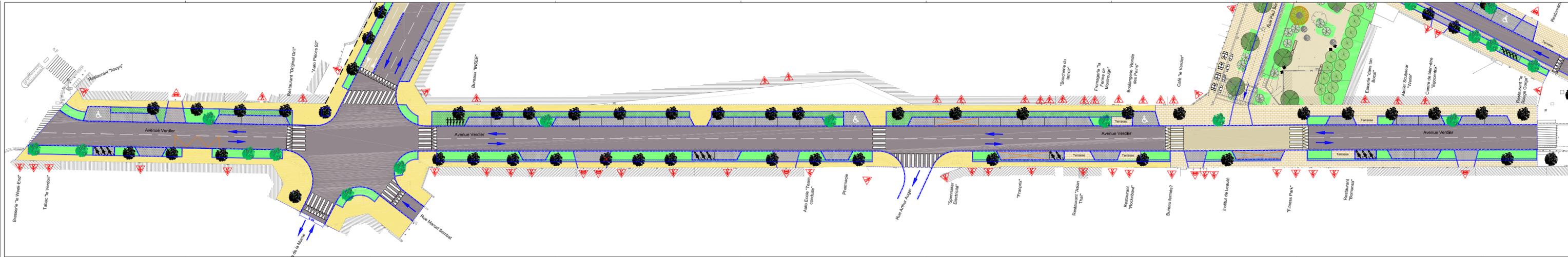


Photo 16 – 135 avenue Pierre Brossolette



Photo 17 – 135 avenue Pierre Brossolette





LEGENDE :

	Création de voirie en enrobés noirs
	Création de stationnement en pavés granit 14x20
	Création de bande cyclable ou plateau en enrobés beiges
	Création de bateau en pavés granit 14x20
	Création de bateau d'accès ou trottoir renforcé en béton désactivé
	Création de trottoir en béton désactivé
	Création de trottoir et bateaux d'accès en pierre calcaire
	Création de trottoir en pavés granit 14x20 à joints végétalisés
	Création d'espace vert
	Bordure granit profil T
	Bordure granit 25x30 pour séparation de la piste cyclable
	Caniveau granit profil CS1
	Bordure granit profil chanfreiné, vue 4cm
	Bordure granit profil quai de bus
	Lanièrage pavés granit gris 14x20
	Lanièrage pavés collés granités 15x20 sur 1 ou 2 rangs
	Mur de soutènement en pierre calcaire largeur 0.20m
	Arbre existant conservé
	Arbre projeté
	Arbre à abattre

